

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 15 Mai 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Mai 2024
---

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Etaient présents** : Agnès NELIAS - Valérie DEJOUR - Olivier AIGLON - Christian RULLIAT - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

**Etaient absents** : Yves BELTRAN (pouvoir à Agnès NELIAS) - Frédérique BARNOUD (pouvoir à Olivier AIGLON) - Pierre DURAND (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Virginie BLUM (pouvoir à Fabien CAFFIER)

**Secrétaire de séance** : Guy LHOPITAL

D/2024-050

**Objet de la délibération** : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police - exercice 2024

Madame la Maire rappelle que la commune a possibilité de solliciter, pour des opérations de sécurisation, une subvention au titre du produit des amendes de police 2024, dans le cadre des opérations pour la circulation routière, pour les thématiques suivantes :

- =) Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière,
- =) Réalisation, aménagement, rénovation et sécurisation d'itinéraires piétons.

La commune souhaite améliorer la sécurité des usagers et des véhicules à divers endroits :

**=) Sécurisation des piétons qui se rendent au parking du Planil :**

La fourniture et l'installation de mains courantes, Montée des jardins : 3 510.00 € HT  
Un plus-value sablage pour cette opération : 1 700.00 € HT

**Total : 5 210 € HT, soit 6 252 € TTC**

**=) Sécurisation des usagers qui se rendent ou qui partent de la salle des fêtes :**

La fourniture et l'installation d'une main courante, pour l'escalier 6 marches : 370.00 € HT  
Un plus-value sablage pour cette opération : 175.00 € HT  
La fourniture et l'installation d'une main courante, pour l'escalier 3 marches : 330.00 € HT  
Un plus-value sablage pour cette opération : 165.00 € HT

**Total : 1 040 € HT, soit 1 248 € TTC**

**=) Sécurisation des véhicules qui empruntent le chemin qui conduit à la cour sous la mairie :**

Terrassement : 1 283.00 € HT  
Nidagravel et graviers : 3 425.29 € HT

Total : 4 708.29 € HT, soit 5 649.94 € TTC

Ces opérations représentent un total général de 10 328.29 € HT, soit 13 149.94 € TTC

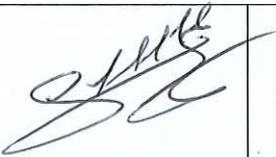
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2334-24,  
CONSIDERANT que la sécurité des usagers sera renforcée par cette opération,

**SOLLICITE** le bénéfice de la répartition du produit des amendes de police 2024 pour les opérations de sécurisation présentées ci-dessus, dans le cadre des opérations subventionnées pour la sécurité routière,

**CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire - 4 JUIN 2024  
Après dépôt en Préfecture le : - 4 JUIN 2024  
Publication ou notification du : - 4 JUIN 2024  
Publication site internet le : - 4 JUIN 2024  
Affichage de la liste des délibérations le : 23 MAI 2024